



Chères consœurs et chers confrères,

2022 s'est mal terminée.

Sur le plan sanitaire, une triple épidémie de Covid 19, de bronchiolites et de grippes a engorgé les urgences hospitalières désarmées par une pénurie de soignants et de lits. Nous assistons en direct à la chute des derniers lambeaux de ce que fut « le meilleur système de santé au monde » !

Sur le plan économique, l'inflation a fait exploser le prix de l'énergie et menace gravement l'équilibre économique de nos cabinets.

C'est aussi le début des négociations conventionnelles, totalement éclipsées par l'appel à la fermeture des cabinets de ville durant les fêtes de fin d'année par le collectif « Médecins pour demain », qui cristallise le ras-le-bol général des médecins libéraux. A l'unisson de l'UFML-S, du SML, de la FMF et de Jeunes Médecins (mais sans MG France ni la CSMF et Avenir Spé !), il réclame un doublement du C à 50 € (pour une moyenne européenne à 46 €), afin de retrouver la viabilité économique des cabinets de ville, d'embaucher des assistants pour libérer du temps médical, de créer un choc d'attractivité pour éviter la fuite des jeunes vers le salariat et l'étranger. Sinon la fermeture des cabinets libéraux s'accélèrera, les déserts médicaux s'étendront et les mêmes crises sanitaires se répéteront.

Réponses un brin méprisantes de nos gouvernants technocrates : « extravagante » pour le directeur de la CPAM, « pas responsable » pour la 1<sup>ère</sup> Ministre, participation obligatoire aux SAS (service d'accès aux soins) et à la PDSA (permanence des soins ambulatoires) pour le Ministre de la Santé, accélération du dépeçage des compétences médicales au profit des IPA et kinés pour le Président de la République, et qui peuvent même diagnostiquer et prescrire pour Mme Stéphanie RIS (députée Horizon) !

Concernant notre spécialité, les revalorisations de certains actes s'appliquent suite à l'avenant 7 :

Hausse du :

- HBGD 022 et 039 à 43 €,
- HBGD 036 à 39 €,
- HBGD 031 à 43 €,
- HBGD 034 à 61 €,
- HBGD 043 à 57 €,
- HBGD 018 à 96.14 €,
- HBGD 025 à 144.21 €,
- HBGD 021 à 192.28 €,
- HBGD 038 à 240.35 €

Le Collège profitera des négociations conventionnelles pour rappeler à la SS sa promesse non tenue des clauses de revoyure, demander la hausse du YYYY 755 des 4 DS sous AL à 150 € et appliquer la majoration à 125 € pour l'extraction des 3 DS sous AL...

En 2023, le Collège continuera à défendre la profession dans la diversité de leurs exercices et secteurs tarifaires. Nombre d'entre nous sont des baby-boomers et ne sont plus très loin d'une retraite bien méritée.

**Collège des médecins stomatologistes, chirurgiens maxillo-faciaux et chirurgiens oraux de France**

Immeuble Plein Sud – 40 rue Gabriel Crié 92240 MALAKOFF

[www.collegesto.com](http://www.collegesto.com) – mail : [cmscmff@club-internet.com](mailto:cmscmff@club-internet.com)



Pour pouvoir vous accompagner jusqu'à votre dernière heure d'exercice, notre syndicat a besoin d'énergie et de moyens pour continuer sa mission. L'énergie, tous les membres du bureau en ont et vous êtes les bienvenus pour nous aider. Les moyens ne peuvent venir que de vos cotisations !

Nous vous appelons donc à adhérer au Collège en 2023 pour témoigner de votre attachement à la défense de votre exercice, de votre solidarité avec notre combat syndical et de votre désir de terminer votre carrière avec une Convention moins contraignante et moins liberticide.

A des fins d'étude prospective sur l'avenir de notre spécialité, nous vous demandons de répondre en 2 mn à notre sondage au verso sur votre départ à la retraite.

En 2023 s'ouvre une nouvelle période triennale de formation pour le DPC. La certification des médecins, dont le DPC fait partie, est obligatoire à compter du 01/01/23. Son contrôle commence à se mettre en place. Nous vous engageons à vous inscrire aux formations du Collège pour satisfaire à vos obligations.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne année 2023 et de la débiter avec la même énergie et le même esprit de combat que nous mettons à vous défendre.

**Le bureau du Collège.**



**NOM Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Mail :** \_\_\_\_\_

**Portable :** \_\_\_\_\_

**N°RPPS :** \_\_\_\_\_

### SONDAGE RETRAITE

1/ Vous n'avez pas encore déposé votre dossier retraite et vous exercez actuellement.

Année prévisionnelle de départ définitif à la retraite : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

2/ Vous êtes en cumul activité-retraite actuellement.

Année prévisionnelle de départ définitif à la retraite : \_\_\_\_\_

### SPÉCIAL FORMATION 2023

En 2023 de nouvelles formations vous seront proposées. Voici les quelques thèmes retenus, cochez celles que vous souhaiteriez suivre :

- Lésions cancéreuses et ulcérations de la bouche
- Avulsion des dents de sagesse
- Urgence vitale extra hospitalière de l'adulte
- Choisir la retraite active, passer en Secteur 3 (avantages et inconvénients ?)
- Implantologie : indications, greffes osseuses, parodontologie.
- Radio protection patients (obligatoire tous les 10 ans) et cone beam (législation et interprétation)
- Esthétique : acide hyaluronique et Botox
- Maitriser les nomenclatures pour le codage des actes en médecine spécialisée
- Un assistant médical : pourquoi pas ?
- Lecture d'un bilan comptable et interprétation

Indiquer des thèmes que vous souhaiteriez aborder : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Merci de renvoyer ce questionnaire avant le 31/01/23 dernier délai. Vous recevrez par la suite les dates et modalités d'inscriptions. Nous traiterons les sujets les plus demandés.**



## Bulletin d'Adhésion 2023

\_\_\_\_\_

**NOM et Prénom**

\_\_\_\_\_

**Date de naissance**

\_\_\_\_\_

**N°RPSS**

\_\_\_\_\_

**Adresse postale**

\_\_\_\_\_

**Adresse mail**

\_\_\_\_\_

**Téléphone cabinet**

\_\_\_\_\_

**Téléphone Portable**

### Renseignements Professionnels

Secteur I

Secteur II

*Spécialités : Chirurgie esthétique, Chirurgie exclusive, Chirurgie Maxillo-faciale, Chirurgie Orale, Implantologie, ODMF, Omni-pratique, Stomatologie...*

\_\_\_\_\_

**Spécialité 1**

\_\_\_\_\_

**Spécialité 2**

\_\_\_\_\_

**Spécialité 3**

*Mode Exercice : Cabinet libéral, Hospitalier, Clinique, temps plein, temps partiel, autre...*

### Mode d'exercice

Exercice :  BNC  Société \_\_\_\_\_

Nombre de salariés : \_\_\_\_\_

Nombre d'associés \_\_\_\_\_

310€ - Cotisation annuelle

180€ - 1<sup>ère</sup> inscription au Collège

100€ - Jeunes DESCO

160€ - Praticiens salariés ou hospitaliers non libéraux

80€ - Jeunes Praticiens et retraités

Internes et CCA : Cotisation offerte

**N° IBAN CMSCMFCOF : FR76 3006 6106 7000 0204 2820 162**